

# SYNTHESE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la France métropolitaine et les départements d'Outre-Mer comptent 68,0 millions d'habitants et 34 875 communes. Ces dernières sont regroupées en 1 254 groupements à fiscalité propre et 8 322 syndicats intercommunaux, répartis dans 101 départements et 18 régions. Par rapport à l'année précédente, le nombre de communes a baissé de 60 unités, et celui des syndicats intercommunaux de 307 unités.

Dans leur ensemble<sup>1</sup>, les collectivités locales emploient 2,0 millions de personnes au 31 décembre 2023, un chiffre en hausse de + 0,9 % par rapport à l'année précédente, porté par la dynamique des contractuels (+ 6,1 %) qui compense la baisse continue du nombre de fonctionnaires (- 0,7 %). Par rapport aux autres versants de la fonction publique, les agents territoriaux présentent des spécificités : une moyenne d'âge plus élevée (45,8 ans contre 44,3 ans dans la fonction publique d'Etat), une plus forte proportion d'agents de catégorie C (près de 70 % des emplois permanents), mais moins de femmes (61,1 % contre 63,2 % dans la fonction publique d'Etat). Le salaire mensuel net moyen des agents territoriaux s'élève à 2 254 € en 2023, soit une hausse de +3,9 % en euros courants, mais qui diminue en euros constants (-0,9 %), après prise en compte de l'inflation.

Au sein de ces collectivités locales environ 555 500 élus locaux participent à la conduite des politiques publiques. Leur âge moyen est de 56,7 ans et la part des femmes est de 41,3%.

En 2024, dans un contexte de ralentissement de l'inflation, la situation financière des collectivités locales a continué de se tendre. Leurs dépenses de fonctionnement<sup>2</sup> se sont élevées à 206,4 Md€ (soit 3 035 € par habitant), en hausse de + 3,9 % par rapport à 2023. Parmi elles, près de 40% sont constituées de dépenses d'intervention, liées à l'exercice des compétences des collectivités, à l'instar des dépenses sociales pour les départements. Les frais de personnel forment également un poste de dépenses important (37 %) tandis que les achats et charges externes ont vu leur progression ralentir sous l'effet de la décelération de l'inflation.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement (238,9 Md€) ont progressé à un rythme moindre (+ 2,2 %). Davantage que les dotations et concours financiers de l'Etat ou la vente de biens et services, les recettes de fiscalité locale en constituent la composante principale. Parmi ces recettes, la fraction de TVA, versée en compensation de la suppression ou réorientation de taxes locales apparaît prédominante, suivie par le produit du foncier bâti en forte progression (+5,4 %), tandis que les recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) continuent de fléchir (-13,6 %).

Les disparités de dynamiques entre dépenses et recettes de fonctionnement ont pesé sur le taux d'épargne brute, en recul de -1,4 point à 13,6 %. L'investissement étant resté soutenu (+7,0%) notamment dans les communes comme traditionnellement à cette période du cycle électoral, les collectivités locales ont affiché un besoin de financement -10 Md€, le plus élevé observé depuis une décennie. Celui-ci a été financé pour un tiers par une ponction sur le fonds de roulement, et pour les deux tiers par recours à l'emprunt, augmentant le flux net de dette de +6,6 Md€.

<sup>1</sup> En incluant les établissements publics à caractère administratif, les centres de gestion et le CNFPT

<sup>2</sup> Sur le périmètre des budgets principaux

Derrière cette situation d'ensemble, de fortes disparités existent entre collectivités locales et types de collectivités locales. Ainsi, le délai de désendettement du bloc communal a été contenu (+0,2 an), tandis que celui des départements a fortement progressé (+2,5 ans).